

DEL2025_003**MAIRIE DE PEYMEINADE****EXTRAIT**
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 mars 2025
19H00

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

OBJET : Mise à disposition temporaire de locaux communaux - Convention avec l'association Evaléco

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 26 février 2025, s'est réuni le mercredi 5 mars à 19 heures 00 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATESTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBEGUE - Mme Fabienne WALLON - Mme Mireille JEUDY - M. Pierre-François DERACHE - Mme Sophie PERCHERON - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN - Mme Clarisse PIERRE.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Huguette LACROIX - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Laetitia INNOCENTI - M. Didier MOUTTÉ.

POUVOIRS DE : Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - Mme Odile DESPLANQUES à M. Pierre FAURET - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - M. Didier MOUTTÉ à Mme Audrey MOUTTÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-François DERACHE.

DOMAINE / THEME : VIE ASSOCIATIVE**RAPPORTEUR : Aleth CORCIN****SYNTHÈSE**

L'association Evaléco, qui a pour objet l'éducation populaire au développement durable et l'accompagnement à la transition écologique, souhaite créer en 2025 une école « ÊTRE ».

Il s'agit d'une Ecole de Transition Ecologique ayant pour mission de former des jeunes de 16 à 25 ans éloignés de l'école ou du travail aux métiers de la transition écologique.

La Commune souhaite soutenir ce projet en accueillant l'association dans les locaux administratifs de la salle Daudet à compter du 24 mars 2025 pour une durée d'un an et pour un loyer de 6 300 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'occupation des locaux communaux avec l'Association Evaléco à titre onéreux, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21 et L2144-3 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1 ;

Vu la demande formulée par l'association Evaléco de bénéficier de locaux municipaux pour développer son projet d'école ÊTRE ;

Vu les statuts de l'association Evaléco.

Madame Aleth CORCIN expose au Conseil Municipal :

Considérant que l'association Evaléco a pour objet l'éducation populaire au développement durable et l'accompagnement à la transition écologique ;

Considérant que l'association Evaléco souhaite créer en 2025 une école « ÊTRE », une Ecole de Transition Ecologique ayant pour mission de former des jeunes de 16 à 25 ans éloignés de l'école ou du travail aux métiers de la transition écologique ;

Considérant que la Commune souhaite soutenir ce projet en accueillant l'association dans les locaux administratifs de la salle Daudet à compter du 24 mars 2025 pour une durée d'un an ;

Considérant que la mise à disposition des locaux est consentie à titre onéreux et prévoit le versement d'un loyer annuel de 6 300 € par l'association Evaléco ;

Considérant que, dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Commune est amenée à mettre des locaux à la disposition temporaire des associations qui en font la demande ;

Considérant qu'il est nécessaire de préciser dans une convention les modalités de cette mise à disposition des locaux à l'association Evaléco.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'occupation des locaux communaux avec l'association Evaléco à titre onéreux, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction., telle qu'annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention d'occupation des locaux communaux avec l'association Evaléco à titre onéreux, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ou tout autre document s'y rapportant.

VOTE :

POUR : 21

M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN -
M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX -
Mme Aleth CORCIN (2) - M. Pierre FAURET (2) - Mme Andrée MARCKERT -
M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI -
M. Jean-Michel BATTESTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI -
M. Christian LEBEGUE - Mme Fabienne WALLON - M. Pierre-François
DERACHE (2) - Mme Mireille JEUDY.

CONTRE : 6

Mme Sophie PERCHERON - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI -
M. Eric VIDAL - Mme Audrey MOUTTÉ (2).

Peymeinade, le 5 mars 2025

Le Maire,
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE



Le Secrétaire de séance,
Pierre-François DERACHE